



Bulletin d'informations périodiques  
Février 2006

Site Internet : [www.acantor.org](http://www.acantor.org)

## Nouvelles de l'ACANOR

### Conseil d'Administration

Le prochain Conseil se tiendra le 25 mars 2006 à 9 heures 30 dans les locaux de la « Maison de l'Entrepreneur » à Mulhouse.

### Adhésion

Si vous tenez à continuer de bénéficier de l'envoi de ce bulletin, n'hésitez pas à adhérer à l'ACANOR! Par ailleurs, étant adhérent, vous **bénéficierez tout au long de l'année de notre réseau de relations et vous pourrez faire appel à nous pour tous renseignements qui pourront vous être utiles et enrichissant dans votre vie active et pour le développement de vos projets actuels et futurs.**  
*A cette fin nous vous joignons un bulletin d'Adhésion.*

## Nouvelle des Partenaires



Une assemblée générale des adhérents AFNOR a eu lieu le 26 janvier Elle a approuvé le projet d'extension immobilière du site de Saint-Denis et l'augmentation du capital Afaq-Afnor.

## NORMES et DIRECTIVES EUROPEENNES

### SECURITE « Piscines »



Nous vous rappelons que la **loi du 3 janvier 2003** relative à la **sécurité des piscines** imposée à tous les acquéreurs de nouvelles piscines est également à respecter pour tous les anciens possesseurs de piscines depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Nous vous rappelons aussi que cette sécurité peut être assurée par différents moyens : barrière de sécurité, système d'alarme en cas de chute dans la piscine, couverture de sécurité ou abris de piscine. Nous vous rappelons également que ces dispositifs doivent répondre aux normes en vigueur.

Ci-après la référence de ces normes : **NF P 90-306** de décembre 2005 et son additif NF – 90-306/A1 relatifs aux barrières de sécurité, **NF P 90-307** de juillet 2005 et ses additifs NF P 90-307/A1 et A2 relatifs aux système d'alarme, **NF P 90-308** de décembre 2005 et ses additifs NF P 90-308/A1, A2 et A3 relatifs aux couvertures, **NF P 90-309** de mai 2004 relatif aux abris,

## 20° anniversaire de la Nouvelle Approche



COMMISSION EUROPEENNE

**Marquage CE : 20 ans de sécurité des produits en Europe**

## **Des normes et un marché unique, à la portée de tous**

Le 30 novembre le CEN et la Commission européenne ont fêté les 20 ans du lancement de la politique de «nouvelle approche en matière d'harmonisation technique et de normalisation». Lors de la conférence organisée à Bruxelles, à laquelle participaient près de 400 invités - **dont Raymond SIEFFERT, Président du SYNAMAP et vice-Président de l'European Safety Federation et Président honoraire de l'ACANOR** - une douzaine de personnalités venues de différents pays de l'Union européenne sont intervenues.

Les étapes qui ont conduit à l'adoption de cette nouvelle réglementation européenne ont été relatées avec force anecdotes par Paolo Cecchini, l'auteur du rapport initial. Des dirigeants d'entreprises ont parlé des avantages compétitifs qu'ils en ont retiré. Le point de vue des consommateurs a été donné par Mme Fabisch, Secrétaire générale de l'ANEC, et celui des organismes notifiés par Marc Mortureux, Président d'EUROLAB et Directeur du L.N.E. La nécessité d'une surveillance du marché effective et coordonnée au niveau européen, a été soulignée par Dirk MEIJER, Président de PROSAFE. Enfin Günther Verheugen, Vice-Président de la Commission européenne est intervenu pour l'allocation de clôture pour rappeler l'importance de la normalisation, dans le cadre de la réglementation, amenée à évoluer depuis les « entretiens de Lisbonne ».

Cette politique a révolutionné le droit communautaire des produits en rendant possible l'harmonisation au niveau de l'UE à la simple condition que le fabricant garantisse la sécurité de ses produits. Cette technique réglementaire couvre des secteurs économiques aussi divers que les appareils ménagers, les autres matériels électriques, les dispositifs médicaux, les machines, les appareils sous pression, les instruments de mesure, les jouets, les EPI entre autres.

Lors de cette conférence, le vice-président de la Commission Günther Verheugen, chargé de la politique des entreprises et de l'industrie, a également déclaré que «La nouvelle approche est un modèle à suivre, que ce soit pour la réglementation ou le fonctionnement d'un marché unique profitant autant aux entreprises qu'aux citoyens. C'est pourquoi nous envisageons de l'étendre à d'autres domaines, tels que les tracteurs et l'environnement».

Par ailleurs, le Conseil a invité la Commission à examiner systématiquement si le principe de la nouvelle approche peut être appliqué à des secteurs qui ne sont pas encore couverts afin de simplifier la législation dès que possible.

Cet examen ne remettra pas en question les principes fondamentaux de la nouvelle approche, mais les actualisera en comblant les lacunes de fonctionnement ayant été identifiées :

- **renforcer et coordonner les systèmes de surveillance du marché (mise en œuvre de la législation et renforcement de la mise en œuvre au niveau national), ce qui permettra d'uniformiser les conditions commerciales;**
- **veiller à la cohérence des réglementations applicables aux organismes notifiés; en d'autres termes, mettre toutes ces organisations sur un pied d'égalité;**
- **faire en sorte que l'accréditation reste du ressort des pouvoirs publics et renforcer la coordination européenne;**
- **développer le marquage CE afin qu'elle ait une signification forte et claire pour toutes les parties.**

La **nouvelle approche** a permis d'ouvrir le marché unique et continu, d'en être le moteur, facilitant ainsi l'introduction rapide de nouveaux produits dans le respect des normes de sécurité. C'est ce qui fait la force de ce dispositif réglementaire flexible et simple : il réduit la législation sur les produits aux exigences absolument essentielles à la sécurité. Les normes ont l'avantage de pouvoir être mises à jour beaucoup plus vite que la législation.

Les «**exigences essentielles**» fixées par les directives «Nouvelle approche» ont créé les fondements sur lesquels les normes européennes sont élaborées par les organismes de normalisation (CEN). Ce processus repose sur un consensus entre l'ensemble des parties prenantes au niveau économique et sociétal et une procédure transparente.

## Commerce équitable



C'est finalement sous la forme d'un accord **AFNOR (AC X 50-340)** que le document résultant de la concertation engagée en France entre les organisations du commerce équitable, les consommateurs, les pouvoirs publics et les autres parties concernées a vu le jour. Cet accord spécifie les principes et critères de nature économique et commerciale à la démarche de commerce équitable. Par une triple action au niveau de la production, de la commercialisation et de la consommation, le commerce équitable contribue à l'établissement de conditions propres à élever le niveau de vie de la protection sociale et environnementale des producteurs des pays en développement. Un décret d'application de la loi d'Août 2005 sur les modalités de reconnaissance des organisations de commerce équitable est en cours d'élaboration. Une extension de cette concertation à l'échelle européenne par le biais du « CEN Workshop agreement » n'est pas à exclure ! **(Pour plus amples renseignements : Contact Afnor -> Fatma Bensalem -> Tél : 01 41 62 83 61)**

## Acoustique



La norme **NF S 31-080** élaborée par la commission « Acoustique prévisionnelle sur les lieux de travail » fixe les exigences en fonction des niveaux de performances des espaces que l'on peut trouver dans les immeubles de bureaux. Il est en effet aujourd'hui reconnu que l'inconfort, le stress, la fatigue, voire certaines pathologies sont pour partie la conséquence d'un mauvais environnement sonore ! **(Renseignements auprès de l'Afnor -> Sylviane Bouvenot -> Tél : 01 41 62 84 37)**

## Risques NATURELS

### SECHERESSE



#### 2006 : Année « sécheresse » historique.

Lors de la réunion du « Comité National de l'Eau », le Ministre de l'Écologie et du Développement durable, Nelly OLIN, a annoncé qu'une nouvelle sécheresse était à craindre cette année en France ! De ce fait, les pouvoirs publics pourraient être amenés à décider des coupures d'eau potable pendant la journée dans certaines villes si effectivement l'été prochaine la sécheresse devait être aussi sévère qu'annoncé.

Quelques constats et actions prévues sur la situation de la sécheresse :

- Record de déficit de pluviométrie dans les Deux-Sèvres qui bat un record de 50, voire 100 ans ce qui va créer des difficultés à très court terme pour l'eau potable.
- L'automne 2005 a été aride. Il manque entre un tiers et 50 % des pluies sur une large partie du territoire.

Même s'il devait pleuvoir d'une manière régulière jusqu'en début avril, nous n'atteindrons pas une situation normale !

Un plan de gestion de la rareté de l'eau à moyen terme a été présenté et une « charte de bonnes pratiques » avec la fédération des golfs, ayant pour objectif de réduire de 30 % la consommation d'eau, sera signé en février. D'autre part, l'obligation de compteurs individuels dans les logements collectifs neufs pourrait être également instituée pour que chacun puisse mesurer sa consommation. D'autre part une action de sensibilisation du grand public va être lancée au printemps. Enfin la loi sur l'eau, en projet depuis ... 7 ans, sera examinée en avril prochain.

**Tous les moyens « d'économiser l'eau » doivent donc être mis en œuvre !!**

*(Extrait de [www.batiactu.com...](http://www.batiactu.com...))*

## INONDATIONS



Deux risques naturels majeurs font l'objet d'une attention particulière de la part du gouvernement : les inondations et les séismes. Un récent recensement fait apparaître qu'aujourd'hui environ ... cinq millions de français résident dans une zone inondable ! Le gouvernement mettra en œuvre cette année à partir de juillet une procédure de prévision des crues intégrant les débits des cours d'eau, les précipitations et la nature du sol. Un renforcement de la sécurité des ouvrages hydrauliques et des digues contre les crues est également au programme. Enfin, la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable devrait également être renforcée.

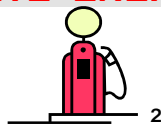
L'Union Européenne a par ailleurs proposé une Directive dans ce domaine.

D'autre part, lors d'une visite à Mexico, où se déroulera du 16 au 22 mars le 4<sup>ème</sup> forum mondial de l'eau, le directeur exécutif du Conseil Mondial de l'eau, Daniel Zimmer, a déclaré que les moyens de prévenir les catastrophes naturelles liées aux intempéries sont plus rentables que les opérations de reconstruction. D'autant plus qu'au-delà des dégâts ces catastrophes affectent également l'économie du pays. Il est en effet plus rentable de financer la prévention que le secours et la reconstruction !

**Mieux vaut donc prévenir que guérir !**

*(Extrait de [www.batiactua.com](http://www.batiactua.com))*

## INSECURITE ENERGETIQUE



D'après l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la consommation mondiale devrait s'accroître de 60 % d'ici 2020 ! Les deux tiers de l'augmentation proviendraient des pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Sans une politique volontariste pour réfréner l'appétit glouton des nations développées ou des pays émergents, la part des combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz) représentera alors ... 82 % de la consommation. Les 22 et 23 mars prochain l'Union consacrera un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement où notre président doit présenter un mémorandum en faveur d'une plus grande intégration européenne. L'énergie sera également le thème central du sommet G8 en juin à Saint-Petersbourg. Le vieux continent n'a malheureusement pas de politique commune car pour conserver son indépendance, chaque pays a développé sa propre stratégie.

Gaz et pétrole pour la Grande Bretagne et la Norvège, Gaz pour les Pays Bas ; Charbon et Gaz pour l'Allemagne assortis d'un développement de l'éolien et du solaire. Quant à la France, elle a fait le choix du tout nucléaire pour sa production d'électricité (assurée à près de 50 % par les 19 centrales EDF avec ses 58 réacteurs en exploitation. Le nucléaire n'assure pourtant que ... 17 % de toute l'énergie consommée en France et il ne représentera que 4 % de la consommation mondiale en 2030 (selon l'AIE). Par exemple, le nucléaire ne mettra pas le secteur des transports à l'abri d'une pénurie

**La sécurité énergétique devra passer par le recours à plusieurs types d'énergie, à la diversification des pays fournisseurs et à une politique volontariste d'économie.**

*(Extrait de [www.batiweb.com](http://www.batiweb.com)... -> Anne Imbert - Directrice de la publication)*

---

**N.B. :** *Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.*

**Rédacteur :**

Roland GROLL – 18 rue de la vallée – 68720 ZILLISHEIM – Tél/FAX :03 89 06 26 96  
Portable : 06 80 15 49 43 – e.mail : [rjm.groll@evhr.net](mailto:rjm.groll@evhr.net)